



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 17 / 01 / 2025

Dossier complet le : 17 / 01 / 2025

N° d'enregistrement : 2025_8562

1 Intitulé du projet

Maitrise d'oeuvre pour la requalification des espaces publics du coeur de ville de la commune de DOULLENS

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

Commune de DOULLENS

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Prénom(s)

MAQUET

Claude

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6°a 41°a	Construction de routes classées dans le domaine public routier Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération d'aménagement global concerne la requalification des espaces publics du cœur de ville de Doullens. Le Maître d'ouvrage est la commune.

L'aire d'étude rapprochée expertisée dans le cadre du présent cas par cas s'étend sur une superficie de 5,04 ha.

L'aire d'étude est concernée en grande majorité par des habitats anthropisés, s'inscrivant dans le contexte urbanisé de cette ville moyenne.

4.2 Objectifs du projet

Le projet global vise à requalifier les espaces publics de la commune de Doullens.

Celui-ci s'étend sur 4 secteurs, eux-mêmes scindés en 3 phases projets :

- Le Boulevard du Maréchal Haig, située le long de la Grouche, aussi le secteur présentant le plus d'enjeux écologiques sur la commune ;
- La Place Eugène Andrieu, reliant la place de l'hôtel de ville et la rue Georges Clemenceau ;
- La rue du Commandement Unique entre la place de l'Hôtel de ville et la Place Thélou ;
- La place Thélou, qui fait également office de parvis de l'ancienne église St Pierre et de parking.

L'ensemble des 4 secteurs feront l'objet d'une réorganisation des espaces circulés et piétons en vue d'apaiser les espaces.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet vise à réhabiliter l'ensemble du coeur de commune de Doullens.

Il se décompose en différentes phases de travaux, s'appuyant sur les secteurs de projet :

1. Boulevard du Maréchal Haig
2. La Place Andrieu
3. La rue du Commandement Unique
4. La Place Thélou

Le premier secteur en travaux sera le boulevard du maréchal Haig, découpé en deux phases :

- phase 1 : la requalification de la voirie, avec réduction des emprises imperméables (y compris travaux de terrassements pour assurer la gestion des eaux pluviales à ciel ouvert), reprise des réseaux, optimisation du stationnement.
- phase 2 : travaux d'élargissement du talus paysager, avec la plantation du parc linéaire et la requalification de l'espace de promenade en partie haute du talus ainsi que du ponton, associé à la promenade haute.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Projet d'aménagement de coeur de ville ayant vocation à être utilisé quotidiennement, présentant des flux plus ou moins denses selon la période de l'année et selon les temporalités journalières.

Les espaces sont repensés : parkings, circulation VL et piétonnes, places...

Les enjeux fondateurs du projet sont :

- la volonté d'apaiser la circulation, pour favoriser les modes alternatifs, réduire l'impact de la voiture (réduction du nombre de stationnement, réduction des espaces dédiés exclusivement à la voiture)
- mettre en valeur le patrimoine naturel ou architectural (créer des espaces de détente, propices à la contemplation, des points de vue pour mettre en scène des points singuliers comme les saules en entrée de coeur de ville ou les bâtiments patrimoniaux, comme l'ancienne Eglise Saint-Pierre)
- "amplifier la relation ville-vallée", autrement dit, créer un paysage rafraîchissant et lutter contre l'effet d'îlot de chaleur en désimperméalisant et végétalisant les publics minéraux (comme la place Thélou ou la place Eugène Andrieu) ou valoriser le paysage de Grouche par une requalification de la promenade haute.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'Aménager

Dossier Loi sur l'Eau déposé en parallèle

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
L'aire d'étude rapprochée expertisée dans le cadre du présent cas par cas n'est pas l'emprise projet exacte. Il s'agit d'une aire d'étude élargie englobant l'ensemble des 4 secteurs. Les secteurs de projets sont compris dans l'aire d'étude. L'aire d'étude rapprochée est d'une superficie de 2,19 ha	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : DOULLENS

Code postal : 8 0 6 0 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Communes traversées :

Doullens

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

RNU

^[1] Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	La ZNIEFF de type 1 Cours de la Grouche intercepte l'aire d'étude rapprochée sur sa frange ouest. Il s'agit d'un inventaire habitat en faveur des espèces piscicoles salmonicoles, au droit du cours d'eau de la Grouche. Une analyse a été réalisée dans la notice environnementale jointe. Les éléments sont à retrouver dans les chapitres 3.3.2, 4.3.3.1.2.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le territoire du Doullens est couvert par un PPBE depuis 2014. Les données sont à retrouver dans la notice environnementale, chapitre 3.4.4.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le site n'est pas concerné par une zone humide : Aucune délimitation Zone à Dominante Humide n'est recensée au SDAGE, et le site étant intégralement anthropisé, il ne présente pas la possibilité d'établir des expertises pédologiques zone humide. Les données sont à retrouver chapitre 3.3.4.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Dans l'aire d'étude élargie (20km), 4 sites Natura 2000 (ZSC) sont recensés. Un site mérite une attention particulière, il s'agit de la Vallée de l'Authie, étant en connexion avec le cours d'eau de la Grouche. Afin d'identifier les incidences sur ce site Natura 2000, une analyse a été réalisée, consultable sous les chapitres : 3.3.1 et 4.4.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☐	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☐	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Ces perturbations et incidences sont évoquées tout au long de la notice environnementale jointe.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Au regard du futur projet, des mesures seront prises afin de ne pas impacter le site Natura 2000 situé à proximité de l'aire d'étude rapprochée. L'ensemble de ces éléments sont traités dans la notice environnementale jointe, dans les chapitres : 3.3.1 et 4.4.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	L'aire d'étude rapprochée concerne essentiellement des secteurs anthropisés (73%, 1,62 ha). Elle s'étend cependant sur des secteurs naturels : habitats ouverts (0,19 ha), des habitats arborés et arbustifs (11,50%, notamment le long de la Grouche, pas l'alignements de marronniers), et des habitats aquatiques (0,13 ha, également au droit de la Grouche). Néanmoins, l'emprise projet en tant que telle, ne concerne que des secteurs anthropisés.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La commune n'est pas couverte par un PPRN. Cependant, elle est concernée par plusieurs risques naturels : - Inondation, zone potentiellement sujette aux débordements de nappe (moyenne) - Mouvements de terrain : l'aire d'étude rapprochée n'est que peu soumise au risque mouvement de terrain (retrait gonflement des argiles, risque faible, zone de sismicité niveau 1) - Aléa incendie de forêt considéré comme léger
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet correspond à une requalification d'espaces publics, des voiries et des déplacements. De ce fait, le projet en phase travaux engendrera des déplacements et du trafic, ainsi qu'une réorganisation temporaire puis définitive du régime de circulation des axes principaux de la commune : rue du Maréchal Haig, Place Andrieu, Place Thelu, rue du Commandement unique, et en phase travaux, les rues connexes. Ces éléments sont étudiés dans la notice environnementale jointe, chapitre: 4.3.4.2.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Uniquement en phase travaux
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Uniquement en phase travaux
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet vise à requalifier le parc d'éclairage public notamment le long de la Grouche. Des préconisations sont faites dans la notice environnementale chapitre : 4.3.6.9.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet vise à requalifier le parc d'éclairage public notamment le long de la Grouche. Des préconisations sont faites dans la notice environnementale chapitre : 4.3.6.9.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Uniquement en phase chantier
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	L'objectif est de requalifier le cœur de ville de la commune. Ainsi, le but est d'améliorer considérablement le cadre de vie des usagers et de valoriser le paysage local en place, tout en renaturant le secteur rue du Maréchal Haig. D'un profil très routier actuellement, les places Thelu et Andrieu seront également requalifiées pour laisser davantage la place aux piétons et aux modes actifs, en requalifiant les espaces publics.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Au droit de la rue du Maréchal Haig, sur les abords de la Grouche, le projet vise à requalifier la promenade entre et autour des marronniers.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Il n'y a aucun effet cumulé notable du projet avec d'autres projets existants, approuvés ou en cours d'instruction. Cet aspect est détaillé dans la partie 4.5 de la notice environnementale.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

L'ensemble des éléments a été analysé et détaillé dans le cadre de la notice environnementale. Ces éléments sont à retrouver à partir du chapitre 4 "Effets prévisibles sur l'environnement de l'opération et prise en compte du projet", qui préconise des mesures d'évitement et de réduction.

En résumé, les plans proposés ont été pensés pour renaturer l'espace en cohérence avec le contexte local et pour apaiser les circulations (partie 4.3.3.1).

D'autre part, les effets négatifs notables du projet sont principalement liés à des risques de pollution, de nuisances sonores et de ralentissement de la circulation lors de la phase de travaux. Pour y remédier, des mesures préconisées lors de la phase travaux sont détaillées en partie 4.3.3.2.

7 Auto-évaluation (facultatif)

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Notice environnementale accompagnant le cas par cas	☒
2	Mail de la DREAL confirmant la soumission à examen au cas par cas dans le cadre des rubriques 6°a et 41°a.	☒
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

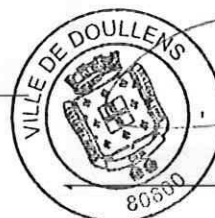
Nom MAQUET

Prénom Claude

Qualité du signataire Maire

À Doullens

Fait le 1 / 7 / 0 1 / 2 0 2 5



Signature du (des) demandeur(s)